

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 028-292/13/BC

■ Cession à titre onéreux au profit de la SA Logirem de deux lots de volume déclassés du domaine public routier communautaire situés boulevard National, rue de Crimée et boulevard de Strasbourg à Marseille 3ème arrondissement.

DUF 13/9867/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Logirem est en charge d'un projet de construction localisé sur l'ancien site de la Banque Postale, îlot délimité par le boulevard National, le boulevard de Strasbourg et la rue de Crimée, dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille.

Cet ensemble immobilier comportera 335 logements dont plus de 20 % en locatif social (71) et en partie destinés à de la reconstitution d'offre ANRU, une crèche, des commerces et un accueil de jour pour personnes âgées.

Toutefois la réalisation de ce programme, conformément aux autorisations de construire délivrées les 23 et 27 décembre 2011, nécessite le déclassement de deux volumes en surplomb de la voie pour les céder à la Logirem.

**Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013**

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière qui disposent que le domaine public peut être déclassé sans enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, une délibération du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole VOI 005-857/13/CC du 15 février 2013 a approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire de deux lots de volume de 3 m² et 6 m² environ situés en surplomb de la voie publique respectivement à l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue de Crimée et à l'angle du boulevard de Strasbourg et du boulevard National à Marseille 3^{ème} arrondissement.

Il convient donc d'approuver la cession par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au profit de la Société Anonyme Logirem desdits lots de volume au prix de 3 525 euros (trois mille cinq cent vingt cinq euros) conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Bureau de Communauté n° 005-857/13/CC du 15 février 2013 approuvant le déclassement du domaine public des deux lots de volume situés boulevard National, rue de Crimée et boulevard de Strasbourg ;
- L'avis de France Domaine n° 2013-203V1021/04 du 19 avril 2013 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il y a lieu, dans le cadre de la cession de deux lots de volume issus du domaine public routier communautaire, d'approuver les conditions de ladite vente au profit de la Société Anonyme Logirem.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel Marseille Provence Métropole s'engage à céder au profit de la Société Anonyme Logirem deux lots de volume de 3 m² et 6 m² environ situés angle boulevard de Strasbourg/rue de Crimée et angle boulevard de Strasbourg/boulevard National à Marseille 3^{ème} arrondissement au prix de 3 525 euros .

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget Principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – sous politique C 130 – nature 775 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI